

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 42 (1904)  
**Heft:** 28

**Artikel:** Tantièmes inattendus  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-201298>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

ce que dit à ce propos un vieux recueil de recettes de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, intitulé *Secrets de Vequier*.

« Le son des grandes cloches (sans aucune superstition) et le bruit des grosses pièces d'artillerie, en sorte que le bruit monte au ciel, sont un remède contre les tonnerres, foudres et nuées menaçans de gresle; car par la vertu de son et bruit, l'air estant agité en haut et à costé, les exhalations sont chassées vers la troisième région de l'air... ».

D'où vient cette pratique d'employer de l'artillerie contre les nuages à grêle? Il serait bien difficile de le dire. Peut-être ne faut-il y voir qu'une imitation de ce que faisaient souvent les peuples anciens en pareille occurrence: ils lançaient des flèches vers le ciel lorsqu'il tonnait ou bien qu'un orage était sur le point d'éclater.

On sonnait également les cloches pour ébranler l'atmosphère aux approches du tonnerre; mais ces sonneries avaient aussi comme but d'assembler le peuple à l'église pour prier le Ciel de préserver la paroisse des ravages de la foudre et de la grêle.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, décharges d'artillerie et sonneries de cloches étaient d'un usage courant contre les orages. L'abbé Richard, entre autres auteurs, mentionne, dans son *Histoire de l'air et des météores*, les bons effets des décharges multipliées de mousqueterie et de coulevrines contre la grêle. Mais elles furent interdites en France, en raison des nombreux accidents auxquels elles donnèrent lieu. Quant aux sonneries, elles le furent également, sans doute en conséquence de l'idée que la corde de chanvre qui faisait mouvoir les cloches était d'une substance bonne conductrice de l'électricité. Les traités de physique de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle disent du moins qu'il y a danger pour les sonneurs de cloche à tirer la corde en temps d'orage, et ce détail a été reproduit depuis dans nombre de livres de lecture et physique infantine. Ce qu'il y a de certain, c'est que les Parlements sont intervenus pour interdire les sonneries à l'approche des orages et pendant leur durée. Ainsi, un acte du Parlement de Navarre, en date du 9 août 1787, défend toute espèce de sonneries de cloches pendant les orages, à peine d'être procédé extraordinairement contre les délinquants.

Comme on le voit, l'usage des canons à grêle, si en faveur en ce moment, n'est que du vieux-neuf.

**A quand le mariage de Louise?** — Madame..., une bonne fermière des environs de Nyon, a une fille dont le mariage est annoncé depuis deux ou trois mois déjà.

— A propos, lui demande, un jour de marché, une de ses connaissances de Nyon, à quand le mariage de Louise?

— Elle se se mariera insensiblement, madame.

La bonne mère avait voulu dire *incessamment*.

**Trop curieux!** — Un cultivateur de Poliez-le-Grand s'en revenait de la foire d'Echallens, conduisant un vigoureux porc dont il avait fait l'acquisition.

Au sortir de la ville, l'animal fit le récalcitrant. Quand le paysan avançait, le cochon reculait, ou bien il se raidissait sur ses jambes et s'opiniâtrait à rester sur place, malgré les énergiques admonestations de son maître.

Au moment le plus chaud du conflit, passa un jeune dandy d'Echallens qui s'amusa un moment de l'aventure. Il s'approcha, ricanant, du paysan :

— Que diable faites-vous là, vous deux... D'où êtes-vous?

— Dé io ie su?... répliqua le campagnard, mé ie su d'ou Polly-lo-Grand et, montrant l'animal, l'autro... l'est d'Etsalleins.

### Perles oratoires.

Les avocats sont éloquentes; tous ceux à qui ils ont fait gagner leur procès vous le diront. Mais il arrive que la langue leur fourche, à eux aussi, et même dans les plus admirables de leurs plaidoiries. Voici quelques phrases tombées de leur bouche, et qu'un président de tribunal s'est plu à noter :

— Le prévenu était accompagné d'une bicyclette et de deux autres messieurs...

— J'affirme au Tribunal que la veuve B... est un homme de petite taille...

— Mon client, messieurs les jurés, est un paratonnerre qu'on mène en laisse avec un verre de petit blanc.

— Ce calvaire, messieurs, nous l'avons bu jusqu'à la lie!

— La jurisprudence sera fixée par le jugement qui va sortir de votre siège.

— Le factionnaire prétend que s'il s'est éloigné de son poste, c'était pour satisfaire un besoin pressant, mais il est très certain que cet homme pouvait satisfaire ce besoin dans le cercle de son activité.

— Il y a des gens qui n'ont dans le ventre que le terre-à-terre d'un article du Code civil.

— Mon client, pour tout potage, a une charrette de fumier; ce n'est pas à lui à payer les pots cassés de votre lune de miel.

— Il va de soi que le défendeur ne pouvait porter la main à l'écoulement naturel des eaux de la demanderesse.

— Mon honorable contradicteur a essayé très habilement de me noyer sous les fleurs; mais, qu'il me permette de le lui dire, cette ficelle-la ne mordra pas! Nous allons la percer à jour.

— Le demandeur est une âme naïve qui n'a jamais pu s'habituer à porter les culottes. Et l'on prétend qu'il battait sa femme noire comme plâtre.

— Quand on veut tuer quelqu'un, on ne le lui dit pas d'avance, il s'en aperçoit après.



**Avez-vous le thorax?** — Les opérations annuelles du recrutement vont bientôt commencer. Bien des jeunes gens, en âge de s'y présenter, attendent, anxieux, le prononcé de la commission de recrutement. C'est elle qui décidera si, oui ou non, ils sont des hommes. Qui n'a pas le thorax, n'est pas un homme. Bien plus, au dire d'un apologiste du service militaire, l'insuffisance du thorax a des inconvénients autrement sérieux encore que ceux qu'on lui a reprochés jusqu'ici.

» Il est, en général, reconnu, dit l'apologiste en question, que les individus dépourvus de thorax sont aussi dépourvus de facultés intellectuelles.»

C'est donc au mètre que se mesurera désormais l'intelligence.

### La tchivra à Nekko.

PATOIS GRUYÉRIEN

Se li a bein dis åno à l'ombro quand le sé-lào l'y est mussi, li a assebein di coup di retouâo dézo la pi dè certains tabornio.

On veit satyeint yâodzo dè stous individus que sont quemeint lès tsat : tsisont adî su lès gruffès, lès piôttes ein bâo ; ou bein lyant tot dou long ouna tseville po fotre à non pertet.

Se vo ne cognilhè pào, mes aëmis dou *Conteu*, on dè stou gaillào, permettè-mè dè vos ein préseintào on tot vertàoblio ; l'y est X., à ..., le plie cràono martchand dè tchivrés et dè fayès dè tota la Greivre. Rein tyè que l'y est on fiè zigue!... avuè 'na bâorba à fér' einvid' à n'on sapeu, dis yets pleyein dè malice, asse rusao tyè on renào et cràono c'on dè sè boc.

Faut le veire à la St-Denis ou mitein dè son tropi... Mâ, per dessus tot, on tot bouin enfant ; pot ithre on bocoon sein gêna, sutot quand ly a agothao le fièrtsau, car le vèset paò dein sès bottès...

Ti les Gruvérein le cogniessont ; ma assebin et sutot on certain Qvèitso que ly'avait adzetào ouna tchivra dè li à 'na feire dè Remont.

Accutaò-vei sta patse.

— Vuèrou 'sta-ce?

— Quarantè-hing francs.

— Quement?!... quarantè-thing francs ouna tchivra!...

— Ouai, et pu po ouna roquille à rabattre ; ma ce vo cogniessaò la bithe et savào le lathi que baillèt!...

— Eh bein, vuèrou n'èin baillèt-the pè souye?

— Dou litre et demi, bouna mèsèra, et ga-reintia, soplygé!... hè...

— Dou litre et demi, ... garantia... sè dit l'autro : dainche n'est onco adî paò tant dè trup tchira » Fournessont pè fère marchi po 42 fr.

Ma faut tot dre, assebin ; iret gaillào onna ballà et vailleinta tchivra : di frisons ein tire-bouchon avant le front tot quemeint certainès granhyàsès n'èin poartont ou dzoa d'horra, dou galé bambillons dézo le cou èin dyisa dè medaillon, di coarnès faitès esprès, dis yets réveilli c'ouna panèraò dè rattès, on vortaòblio bijou dè tchivra tyè.

Vos ari tot de quand vos ari de que la tchivra à Maryè à Colaò iret sa grand'maère et le boc dou Grand Velaò, son grand'paère : ne volei paò dessoartaò. Asse, failli veire quemain sè drèhyivè et faseit sa sucraoye, sa suffiseinta ein travesseint la feire.

Tot glorieux, nothron Qvèitso s'èin va contre Velareinboud ein tereint sa bedyetta apri li. Ne puyeit paò atteinde d'arvevaò po la mothraò à Catri ei po l'ariaò.

Premire soïye, à peina demi-litre!

« Voilà! sè dit Tònon, la fatiga daòu' voyadzou, lès èmòhyons!... pu ran dere po sta nè ; vèri dèman ».

Hèlào! ci dèman et les autro, la pourra li n'a dzaèmè zou mè dè dou litres per dzoa!

« Tè rondzà' lou bâgrou'! que bordenet Tònon furià, m'a robaò van' francs!... pren-gnet' lou' diaòbliou'!... »

Quotyè teimps apri retravèt à Bullo nothron martchand dè bèthèttès et li dit :

— Ditès-và, l'hommou', n'est-the paò vo que vo mei vendu' à Remont ouna tchivra garantia à thing litres per dzoua?

— Ouai! portyèt? tyè que l'a ha tchivra?

— Ma, vo la mei garantia à thing litres per dzoua, et n'èin baillèt à puina doù!...

— Quement? que répond nothron quete, bein cràonameint, ly'est bein dròlo : vèr met ly'a tot dou long zou sès hing litres ; voyon, quand l'ariaò-vo?

— Eh! bein, queman' lès autrès dzan', lou' matin et lou nè, dei yaodzou' à midzoua.

— Hò! hò! se dit tot sti coup, compreingno! su paò èthènaò!... c'est que mè l'ariaòvo tyèt dou coup pè senan na!...

Lu adonc, quand caucon sè pleyeine que son porte-monnaie vint pliat, on li répond : « L'est quemèint la tchivra à Nekko, te l'adriet assebin trup soveint! »

LOLET.

\* Langage qvèitso, accent de la Plaine.

**Tantièmes inattendus.** — Le secrétaire d'une compagnie financière est chargé de convoquer le Conseil d'administration pour étu-

dier diverses questions, entre autres l'augmentation du nombre des membres de la commission de vérification des comptes.

Il indique donc dans l'ordre du jour :

« 3. — Proposition relative à l'augmentation du nombre des membres des vérificateurs des comptes »

**Promesse.** — Un fiancé disait à sa future :

— Il faut que je vous avoue une chose, chère amie, c'est que je m'emporte très facilement et souvent sans rime ni raison.

— Soyez tranquille, les raisons ne vous manqueront pas.

**N° 25.** — Savez-vous ce que c'est que des souliers 25 ?

— Non.

— Eh bien, ce sont des souliers neufs très étroits.

— Comment ?... Comprends pas.

— Mais oui, 9, 13 et 3 font 25.

— Oh ! la la, que c'est bête !

#### La paix des rois.

Extrait d'un discours de Victor Hugo.

« ... L'Histoire, par moments, semble pleine de ténèbres. On dirait que le vieil effort du mal contre le bien va réussir. Les hommes du passé, ceux qu'on appelle les maîtres du monde, et qui ne sont pas même maîtres de leur berceau ni de leur tombeau, les hommes du passé font un travail terrible. Pendant que nous tâchons de créer la vie, ils font la guerre, c'est-à-dire ils font la mort. Faire la mort, quelle sombre folie ! Les hommes régnants, si différents des hommes pensants, travaillent pendant que nous travaillons. Ils ont leur fécondité à eux, qui est la destruction ; ils ont eux aussi leurs inventions, leurs perfectionnements, leurs découvertes ; ils inventent, quoi ? le canon Krupp ; ils perfectionnent, quoi ? la mitrailleuse ; ils découvrent, quoi ? le Syllabus.

Ils ont pour épée la force et pour cuirasse l'ignorance ; ils tournent dans le cercle vicieux des batailles ; ils cherchent la pierre philosophale de l'armement invincible et définitif ; ils dépensent des millions pour faire des navires que ne peut trouver aucun projectile, puis ils dépensent d'autres millions pour faire des projectiles qui peuvent trouver tous les navires ; cela fait, ils recommencent ; leurs pugilats et leurs carnages vont de la Crimée au Mexique et du Mexique à la Chine ; ils ont Inkermann, ils ont Balaklava, ils ont Sadowa et Puebla, qui a pour contre-coup Queratero et Rosbach, qui a pour réplique Iéna, et Iéna, qui a pour réplique Sedan, triste chaîne sans fin de victoires, c'est-à-dire de catastrophes. »

#### Petites annales de juillet.

1536. — Le lundy 19<sup>e</sup> jour du mois de juillet, à trois heures après midy, Claude Guibert, enfant de la ville d'Orbe, tua en une taverne un homme du village d'Ependes ; et le tua d'un coup d'épée qui lui faussa le corps. Leur différent estoit à cause d'une garce de chemin que tous deux vouloyent avoir. Le dit Guibert s'en alla hors du pays et ne revinst jamais.

PIERREFLEUR.

1614. — Le 23 juillet, le soleil parut tout le jour rouge, épouvantable à voir à chacun.

F<sup>s</sup> JORDAN.

1828. — Le 4 juillet, à Montricher, un incendie allumé par la foudre consuma vingt maisons.

#### Lamerre-Lepère.

On nous écrit :

Lausanne, 5 juillet 1904.

Monsieur le rédacteur,

Dans un de vos derniers numéros, vous avez publié, sous le titre : « Question de parenté », un amusant exemple des imbroglis inconcevables qui peuvent résulter des relations de parenté produites par les alliances.

Voici, à titre de simple curiosité, un autre exemple, dont la fantaisie réside particulièrement sur les jeux de mots auxquels se prêtent deux noms de famille.

\* \* \*

M. Lamerre a épousé M<sup>lle</sup> Lepère. De leur mariage est né un garçon, qui, devenu homme, a été nommé maire de sa commune.

Donc c'est Lamerre qui est le père de son fils et celui-ci qui est maire.

La maman était donc Lepère avant son mariage, etc.

On voit d'ici les combinaisons fantaisistes auxquelles pourront se livrer ceux de vos lecteurs qui en éprouveront le désir.

Votre fidèle lecteur,

E. AGZ.

#### Une colonie genevoise.

Vers 1777, s'établit, à Constance, une colonie de citoyens genevois. La même année, l'empereur Joseph passa à Constance. Il accorda à cette colonie d'environ deux cent septante familles, composées la plupart d'horlogers, de bijoutiers et de manufacturiers, des privilèges importants et l'exercice libre de leur religion dans une maison de prière spéciale, afin de donner par eux un nouvel élan au commerce et à l'industrie. Mais la fabrique d'horlogerie et de bijouterie établie par les Genevois ne fut pas de longue durée ; seulement la manufacture de la maison genevoise Macaire-De Lor, sur l'île des Dominicains (appelée encore île des Genevois) s'est conservée jusqu'à ce jour. Les autres émigrés, parmi lesquels les parents du général Dufour, sont retournés peu à peu à Genève.

**Avant le grand saut.** — Entre fiancés :

ELLE : — Et dire que dans quinze jours nous serons mariés !

LUI : — Déjà ! alors, jusque-là, nous allons encore bien jouir de la vie, n'est-ce pas, mon trésor ?

**Mauvaises moitiés.** — Le mari d'une Xantippe, après une terrible scène de ménage : « Quelle misérable sujet suis-je donc, si ma femme est ma meilleure moitié ? »

**Les femmes-déluges.** — Deux amies se communiquent réciproquement leurs peines de cœur :

— Que de fois je m'endors en sanglots !

— Et moi donc ! que de fois je rallume la bougie pendant la nuit pour voir couler mes larmes amères !

**Punition hygiénique.** — Une maman avait une charmante fillette de trois ou quatre ans, dont la santé délicate rendait, en quelque que sorte, l'éducation assez difficile.

« Ce n'étaient, dit le *Journal des Jeunes mères*, que concessions sur concessions rien que pour obtenir de l'enfant qu'elle consentit à prendre les médicaments ordonnés par le docteur.

Or, un jour que la fillette avait commis une faute, sa mère lui dit gravement :

— Tu m'as désobéi ; tu n'auras pas ton huile de foie de morue demain matin.

Il faut dire que, chaque jour, c'était une véritable cérémonie pour accepter ce dont sa mère venait de la priver.

Le lendemain, la petite fille supplia pour avoir sa cuillerée habituelle d'huile de foie de morue.

On tint bon, elle n'eut pas « son huile » ce jour-là, et depuis, on fait de la fillette tout ce qu'on veut rien qu'en lui disant :

— Tu sais, tu n'auras pas ton huile !

La livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE contient les articles suivants :

Dans les Hautes-Alpes du Valais, par Ed.-M. Monod-Herzen. — Pitié de femme. Roman, par Manuel Gouzy. — Un Vaudois à l'armée d'Espagne, d'après les souvenirs inédits du lieutenant Jean-David Maillefer, 1809-1813, par Frédéric Barbey. — Nicolas Beets et Camera obscura, par J.-M. Duproix. (Cinquième et dernière partie.) — Les deux prairies. Légende hindoue, de Henri Sienkiewicz. — La lumière, son rôle biologique et thérapeutique, par le Dr Robert Odier. (Seconde et dernière partie.) — Ames éve nées. Roman, par J. Hudry-Menos. (Troisième partie.) — Chroniques parisiennes, italienne, allemande, américaine, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle* :  
Place de la Louve, 1, Lausanne.

#### Encore le cresson.

On nous écrit :

« Votre article de samedi dernier sur le « cresson », me rappelle un mot, entendu il y a quelques semaines, au café.

— Savez-vous, demandait quelqu'un, quelle ressemblance il y a entre les hommes de loi et le cresson ?

— Non.

— Eh bien, c'est qu'ils poussent tous les deux au(x) frais.

**Logique de propriétaire.** — « Votre appartement me conviendrait assez ; seulement, comme la cuisine est obscure, je vous demanderais de me rabattre 50 francs sur le prix du loyer. »

Le propriétaire : « Soyez donc raisonnable, monsieur ! Vous figurez-vous, parce que vous m'aurez payé 50 francs de moins, que votre cuisine sera plus claire. ! »



**On ne peut se tromper.** —

Un étranger arrivant à une ferme et s'adressant à un petit « bovaïron » :

— Peux-tu me dire où est ton papa ?

— Il est avec les bœufs... Vous le reconnaîtrez bien, il est seul et il a mis un chapeau.

**XX<sup>me</sup> siècle.** — « Je ne voudrais pas être fiancée durant une éternité, » dit M<sup>lle</sup> Z. à une de ses amies.

— Moi non plus... Plutôt souvent que longtemps.

**Rival des étoiles.** — Par ces belles soirées d'été, il semble qu'on ne puisse faire mieux que de s'en aller bras-dessus, bras-dessous, ou tout seul avec sa canne, muser sous le ciel, « que la nuit brode d'étoiles ». Quoi de plus délicieux ! Eh bien, il est des personnes que cet appel de la nature laisse sourds, qui ne peuvent résister aux séductions toujours nouvelles et toujours plus pressantes du programme de notre théâtre d'été de Bel-Air, et qui, chaque soir, sont fidèles au rendez-vous.

La rédaction : J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Howard.